

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE MASKINONGÉ**

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé, tenue à la salle Jacques-Charette, 651, boul. Saint-Laurent Est, à Louiseville, le mercredi 22 novembre 2023 à 19h30.

À laquelle sont présents :

Messieurs Paul Carbonneau, préfet et maire d'Yamachiche;
Yvon Deshaies, préfet suppléant et maire de Louiseville;
Mesdames Johanne Champagne, mairesse de Saint-Édouard-de-Maskinongé;
Charline Plante, mairesse de Saint-Élie-de-Caxton;
Nancy Mignault, mairesse de Saint-Étienne-des-Grès;
Marilyne Gélinas, mairesse de Saint-Léon-le-Grand;
Jacinthe Noël, mairesse par intérim de Saint-Sévère;
Messieurs Claude Boulanger, maire de Charette;
Roger Michaud, maire de Maskinongé;
Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts;
Guillaume Laverdière, maire de Saint-Barnabé;
Pierre Desaulniers, maire de Saint Boniface;
Christian Girouard, maire de Saint-Justin;
Claude Mayrand, maire de Saint-Mathieu-du-Parc;
Claude Frappier, maire de Saint-Paulin;
Michel Pelletier, maire de Sainte-Angèle-de-Prémont;
Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule;

Absence : Représentant d'Yamachiche.

Les membres présents forment le quorum.

Également présents :

Mesdames Pascale Plante, directrice générale et greffière-trésorière;
Line St-Cyr, greffière-trésorière adjointe;
Marie-Christine Buteau, greffière de la MRC et de sa cour municipale;
Carole Robert, secrétaire au greffe;
Messieurs Pier-Olivier Gagnon, coordonnateur du service des communications;
Sébastien Langevin, coordonnateur du développement touristique et culturel

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente (19h30), sous la présidence de Paul Carbonneau, préfet.

CONSIDÉRANT une situation exceptionnelle ;

311/11/2023 Proposition de Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts, appuyée par Guillaume Laverdière, maire de Saint-Barnabé;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé renonce au délai de 72 heures pour la disponibilité de la documentation utile pour la prise de décision et adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

312/11/2023 Proposition de Nancy Mignault, mairesse de Saint-Étienne-des-Grès, appuyée par Roger Michaud, maire de Maskinongé;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé adopte l'ordre du jour tel que présenté, avec la mention que le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert, conformément à l'article 148.1 du Code Municipal, les membres du conseil étant tous présents;

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

ADMINISTRATION

Prévisions budgétaires 2024

Objet : Adoption
N/D : 301

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de Maskinongé a étudié, analysé et statué sur les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2024, les charges totales de la MRC se chiffrant à 14 335 266 \$, et de (92 328) \$, pour la conciliation à des fins fiscales, pour un budget total de 14 242 938 \$;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter les prévisions budgétaires, par catégories de dépenses, par fonctions propres aux municipalités participantes, conformément à la loi;

POUR CES MOTIFS :

Catégorie I – Ensemble des municipalités (partie III)

Charges	7 060 407 \$
Conciliation à des fins fiscales	(219 188) \$

313/11/2023 Proposition d'Yvon Deshaies, maire de Louiseville, appuyée par Guillaume Laverdière, maire de Saint-Barnabé;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2024, pour la *catégorie I*, d'un montant total de 6 841 219 \$;

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

Catégorie II – 15 municipalités participantes – (partie I)

Charges	5 000 \$
Conciliation à des fins fiscales	- \$

314/11/2023 Proposition de Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule, appuyée par Nancy Mignault, mairesse de Saint-Étienne-des-Grès,

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2024, pour la *catégorie II*, d'un montant de 5 000 \$.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

Catégorie IV – Gestion des matières résiduelles – compétence II (partie II)

Charges	6 459 409 \$
Conciliation à des fins fiscales	- \$

315/11/2023 Proposition de Johanne Champagne, mairesse de Saint-Édouard-de-Maskinongé, appuyée par Christian Girouard, maire de Saint-Justin;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2024, pour la *catégorie IV*, d'un montant de 6 459 409 \$.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

Catégorie VI – Municipalités participantes – Parc industriel régional (partie V)

Charges	383 141 \$
Conciliation à des fins fiscales	190 477 \$

316/11/2023 Proposition de Guillaume Laverdière, maire de Saint-Barnabé, appuyée par Roger Michaud, maire de Maskinongé;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2024, pour la *catégorie VI*, d'un montant total de 573 618 \$.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

Catégorie VII – Ensemble des municipalités – Baux de villégiature (partie VI)

Charges	79 109 \$
Conciliation à des fins fiscales	- \$

317/11/2023 Proposition de Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts, appuyée par Claude Mayrand, maire de Saint-Mathieu-du-Parc;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2024, pour la *catégorie VII*, d'un montant total de 79 109 \$.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

Catégorie VIII – Service d'ingénierie (partie VII)

Charges	348 200 \$
Conciliation à des fins fiscales	(63 617) \$

318/11/2023 Proposition de Claude Boulanger, maire de Charette, appuyée par Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2024, pour la *catégorie VIII*, d'un montant total de 284 583 \$.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

Fonds Régions et Ruralité

Objet : Adoption des sommes appropriées au budget 2024

N/D : 305.01

CONSIDÉRANT l'entente relative au Fonds régions et ruralité (FRR) intervenue entre le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et la MRC de Maskinongé, en mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Maskinongé affecte la partie du FRR que lui délègue le Ministère, au financement de mesures de développement local et régional sur son territoire;

POUR CES MOTIFS :

319/11/2023 Proposition de Marilyne Gélinas, mairesse de Saint-Léon-le-Grand, appuyée par Roger Michaud, maire de Maskinongé;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé adopte les sommes suivantes appropriées au budget 2024, à savoir :

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ ENVELOPPE 2024		
P.S.P.S - municipalités		400 000,00 \$
PDZAA		50 000,00 \$
Transport collectif		28 000,00 \$
<i>Ententes diverses :</i>		
Table des élus de la Mauricie	3 900,00 \$	
Radio 103.1	50 000,00 \$	
Habitation	5 000,00 \$	
Priorité 1	5 259,00 \$	
UPA – travailleuse de rang	2 279,00 \$	
Entente environnement	3 500,00 \$	
CDC	25 000,00 \$	
Place aux jeunes	4 250,00 \$	
Consortium en développement social	10 000,00 \$	
Pôle d'économie sociale	6 000,00 \$	
PDAMM	11 500,00 \$	
Développement entrepreneurial	3 500,00 \$	
Économie du savoir	5 000,00 \$	
U.R.L.S.	9 000,00 \$	144 188,00 \$
Fonds J.E. et E.S.		90 000,00 \$
<i>Services de développement</i>		
Gestion des différents fonds – adm.	23 690,00 \$	
Développement économique	326 982,00 \$	
Développement culturel et patrimonial	134 964,00 \$	
Développement touristique	190 008,00 \$	
Vitalisation et développement	175 509,00 \$	

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ ENVELOPPE 2024		
Communication	203 263,00 \$	
Aménagement du territoire et développement	152 982,00 \$	1 207 398,00 \$
		1 919 586,00 \$

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

GESTION FINANCIÈRE

Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL)

Objet : Demande d'aide financière

N/D : 307.06

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé a pris connaissance des modalités d'application du volet Plan d'intervention du *Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)* et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Maskinongé désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports pour l'élaboration d'un plan d'intervention;

POUR CES MOTIFS :

320/11/2023 Proposition de Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule, appuyée par Nancy Mignault, mairesse de Saint-Étienne-des-Grès;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à élaborer un plan d'intervention selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que monsieur Paul Carbonneau, préfet ou madame Pascale Plante, directrice générale et greffière-trésorière sont dûment autorisés à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

Achat immeuble sis au 681, boul. Saint-Laurent Est

Objet : Demande du propriétaire occupant une prolongation de résidence

N/D : 210.01

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Maskinongé a fait l'acquisition de l'immeuble sis au 681, boul. Saint-Laurent Est à Louiseville;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Maskinongé prendra possession des locaux de cet immeuble le 13 février 2024;

CONSIDÉRANT QUE le vendeur a fait la demande à savoir, s'il était possible de prolonger sa résidence jusqu'au 13 mars 2024 afin d'écouler la marchandise restante;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Maskinongé doit remiser le VTT pour la saison hivernale;

POUR CES MOTIFS :

321/11/2023 Proposition de Roger Michaud, maire de Maskinongé, appuyée par Claude Mayrand, maire de Saint-Mathieu-du-Parc;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé accepte de prolonger la résidence du vendeur dans l'immeuble du 681, boul. Saint-Laurent Est à Louiseville, jusqu'au 13 mars 2024, et ce, conditionnel à l'acceptation du vendeur de laisser un endroit dans l'immeuble pour le remisage du VTT et de défrayer les coûts fixes (électricité, chauffage et détenir une assurance) jusqu'au 13 mars 2024.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

Marge de crédit

Objet : Autorisation de la marge de crédit à 500 000,00 \$

N/D : 310.02

CONSIDÉRANT QUE la promesse d'achat faite par la MRC de Maskinongé pour l'acquisition de l'immeuble situé au 681, boul. Saint-Laurent Est à Louiseville au coût de 390 000,00 \$, (taxes en sus);

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Maskinongé doit verser ce montant au notaire avant le 1^{er} décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Maskinongé recevra le 27 décembre 2023 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) un versement de 1 766 026 \$ pour le Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 2;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Maskinongé désire garder des liquidités et utiliser la marge de crédit si nécessaire;

POUR CES MOTIFS :

322/11/2023 Proposition de Johanne Champagne, mairesse de Saint-Édouard-de-Maskinongé, appuyée par Christian Girouard, maire de Saint-Justin;

QUE le Conseil autorise la MRC de Maskinongé à demander l'ouverture d'une marge de crédit au montant de 500 000,00 \$ et que cette dernière sera utilisée si nécessaire;

QUE soit autorisé le préfet ou la directrice générale et greffière-trésorière à signer pour et au nom de la MRC de Maskinongé tout document relatif à l'ouverture d'une marge de crédit.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

COUR MUNICIPALE RÉGIONALE

Bélanger Sauvé, avocats

Objet : Offre de services professionnels pour l'année 2024

N/D : 210.03 et 306.01

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Maskinongé a mandaté le cabinet Bélanger Sauvé, avocats (ci-après nommé le « Cabinet ») pour les services de procureurs devant la Cour municipale régionale pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre

2024;

CONSIDÉRANT QUE le *Cabinet* offre de renouveler le mandat pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, et ce, aux mêmes montants que 2023 soit : 950,00 \$ par séance, plus les taxes applicables et les frais de déplacement de 50,00 \$. Advenant le cas où deux (2) séances ont lieu dans la même journée, les frais de 50,00 \$ seront facturés qu'une seule fois;

CONSIDÉRANT QUE le Cabinet a convenu d'une entente avec Me Gabriel Bordeleau afin de remplir la fonction de procureur en poursuite auprès de la Cour municipale régionale de la MRC de Maskinongé;

CONSIDÉRANT QUE pour la gestion des dossiers qui ne sont pas nécessairement judiciairisés, le Cabinet propose de maintenir le volet de consultation établi sur une base mensuelle de 400,00 \$, en sus des montants forfaitaires établis par séance, laquelle sera facturée tous les trois (3) mois;

POUR CES MOTIFS :

323/11/2023 Proposition de Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts, appuyée par Charline Plante, mairesse de Saint-Élie-de-Caxton;

QUE le Conseil autorise la MRC de Maskinongé à mandater le cabinet Bélanger Sauvé, avocats pour la représenter devant sa Cour municipale régionale selon les termes de l'offre de service pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, laquelle comprend les éléments suivants :

- toutes les communications téléphoniques avec les élus et officiers de la Municipalité relativement aux plaintes pénales, à l'émission des constats d'infraction et à leur gestion devant la Cour municipale régionale de la MRC, incluant les contacts téléphoniques avec la greffière et les autres officiers de la Cour municipale;
- la réception et la vérification des projets d'avis d'infraction, de constats d'infraction et de rapports d'inspection, relatifs au traitement d'une plainte pénale devant la Cour municipale de la MRC;
- toutes les vacations devant la Cour municipale, quel qu'en soit le nombre en cours d'année;
- toutes les démarches relatives à l'assignation des témoins lorsque cela s'avérera nécessaire;
- les entrevues avec les témoins et les officiers de la Municipalité préalablement à la présentation d'une preuve en Cour municipale;
- toute rencontre avec les élus, à la demande de ceux-ci, relativement à la gestion des dossiers de plaintes pénales de la Municipalité auprès de la Cour municipale de la MRC.

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé approuve et favorise la désignation de Me Gabriel Bordeleau pour agir à titre de procureur en poursuite auprès de la Cour municipale régionale pour l'année 2024.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents

DEMANDE D'APPUI

Société d'aide au développement des collectivités de la MRC de Maskinongé

Objet : Appui au projet RENFORT

N/D : 710.0304

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la Société d'aide au développement des collectivités de la MRC de Maskinongé (ci-après nommée « SADC ») pour le dépôt du projet *Renfort* dans le cadre du programme de financement d'Action-Climat Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif principal du projet *Renfort* est d'informer, de mobiliser et d'accompagner des municipalités de la MRC de Maskinongé dans une transition socio-écologique;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est en accord avec l'objectif principal du projet *Renfort* de la SADC de la MRC de Maskinongé;

POUR CES MOTIFS :

324/11/2023 Proposition de Roger Michaud, maire de Maskinongé, appuyée par Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule;

QUE le Conseil de la MRC appui le projet *Renfort* de la SADC de la MRC de Maskinongé dans le cadre du programme de financement d'Action-Climat Québec;

QUE la MRC s'engage à soutenir la SADC de la MRC de Maskinongé par le biais d'une contribution nature pour la réalisation des activités de promotion, des activités d'information prévues pour le projet, la participation aux activités d'information ainsi que la participation d'un employé de la MRC au comité *Renfort*.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

Fondation Rivières

Objet : Appui au projet collaboratif – *Espaces de liberté*, déposé dans le cadre du Programme de financement d'Action-Climat Québec

N/D : 710.0304

CONSIDÉRANT QUE la demande d'appui de la Fondation Rivières du projet collaboratif – *Espaces de liberté* dans le cadre du programme de financement d'Action-Climat Québec;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Maskinongé croit que la sensibilisation ainsi que la vulgarisation du concept d'espace de liberté aux citoyens et aux élus pourront s'avérer bénéfiques pour favoriser la mobilisation du territoire en matière de préservation de l'intégrité des milieux hydriques;

CONSIDÉRANT les nombreux défis relatifs à la dynamique des cours d'eau et dans la perspective d'y trouver des solutions intégrées, la MRC de Maskinongé croit que le projet pourra aider à définir des conditions favorables et défavorables à l'application de l'espace de liberté dans les stratégies d'aménagement du territoire;

POUR CES MOTIFS :

325/11/2023 Proposition de Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts, appuyée par Claude Mayrand, maire de Saint-Mathieu-du-Parc;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé appuie le projet collaboratif – *Espaces de liberté*, déposé par la Fondation Rivières, dans le cadre du programme de financement d’Action-Climat;

QUE la MRC de Maskinongé s’engage à soutenir la Fondation Rivières par le biais d’une contribution nature équivalent à 15 000,00 \$ sur la durée totale du projet pour la réalisation de diverses activités.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

COMITÉS ET REPRÉSENTATION

Objet : Nomination des membres et représentants

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé a procédé à l’analyse de la liste des comités et organismes sur lesquels siègent des membres du conseil;

POUR CE MOTIF :

326/11/2023 Proposition de Claude Mayrand, maire de Saint-Mathieu-du-Parc, appuyée par Johanne Champagne, mairesse de Saint-Édouard-de-Maskinongé;

Pour procéder aux nominations suivantes, à savoir :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Comité administratif

N/D : 110.0101

Pour nommer :

Madame Nancy Mignault, mairesse de Saint-Étienne-des-Grès,
Messieurs Paul Carbonneau, préfet,
Yvon Deshaies, préfet suppléant,
Roger Michaud, maire de Maskinongé,
Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts,
Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule;

Membres du comité administratif de la MRC de Maskinongé, pour un terme d’un an; le préfet et le préfet suppléant étant d’office membres du comité.

Ce comité s’occupe également des comités suivants :

- Comité de la Cour municipale régionale
- Comité de relation de travail

Bureau des délégués (Cours d’eau inter-MRC)

N/D : 110.0108

Pour nommer :

Madame Johanne Champagne, mairesse de Saint-Édouard-de-Maskinongé,
Messieurs Paul Carbonneau, préfet nommé d’office,
Roger Michaud, maire de Maskinongé;

Représentants de la MRC de Maskinongé au sein du Bureau des délégués (Cours d’eau inter-MRC).

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Comité de sécurité publique de la MRC de Maskinongé

N/D : 110.0104

Pour nommer :

Madame Nancy Mignault, mairesse de Saint-Étienne-des-Grès,
Messieurs Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts,
Claude Boulanger, maire de Charette,
Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule,
Yvon Deshaies, maire de Louiseville,
Claude Frappier, maire de Saint-Paulin;
Claude Mayrand, maire de Saint-Mathieu-du-Parc,

Représentants de la MRC de Maskinongé au sein du comité de sécurité publique de la MRC de Maskinongé.

Pour le siège de la *Présidence*, la personne sera nommée par le Comité et entérinée par le conseil de la MRC de Maskinongé lors d'une prochaine séance.

TRANSPORT

Corporation de transports collectifs de la MRC de Maskinongé

N/D : 710.0304

Pour nommer monsieur Paul Carbonneau, préfet, représentant de la MRC de Maskinongé au sein de la Corporation de transports collectifs de la MRC de Maskinongé.

HYGIÈNE DU MILIEU

Énercycle

(Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie)

N/D : 710.0304

Pour nommer :

Messieurs Claude Boulanger, maire de Charette,
Claude Mayrand, maire de Saint-Mathieu-du-Parc (substitut)

Représentants de la MRC de Maskinongé au sein du conseil d'administration d'Énercycle.

**Organisme de Bassin versant de la rivière du Loup et des Yamachiche –
OBVRLY**

N/D : 710.0304

Pour nommer monsieur Guillaume Laverdière, maire de Saint-Barnabé, représentant de la MRC de Maskinongé, au sein l'OBVRLY.

Organisme de Bassin versant Rivière Maskinongé (AGIR-Maskinongé)**N/D : 710.0304**

Pour nommer madame Johanne Champagne, mairesse de Saint-Édouard-de-Maskinongé, représentante de la MRC de Maskinongé, au sein de l'organisme AGIR-Maskinongé.

Comité OBV St-Maurice**N/D : 710.0304**

Pour nommer monsieur Louis Tremblay, conseiller de Saint-Mathieu-du-Parc, représentant de la MRC de Maskinongé au sein de l'organisme OBV St-Maurice.

Comité ZIP du lac Saint-Pierre**N/D : 710.0304**

Pour nommer monsieur Roger Michaud, maire de Maskinongé, représentant de la MRC de Maskinongé, au sein du comité ZIP du lac Saint-Pierre.

Table de concertation régionale du lac Saint-Pierre**N/D : 710.0304**

Pour nommer :

Messieurs Roger Michaud, maire de Maskinongé,
Yvon Deshaies, maire de Louiseville (substitut);

Représentants de la MRC de Maskinongé, au sein de la Table de concertation régionale du lac Saint-Pierre.

Aire faunique communautaire du lac Saint-Pierre**N/D : 710.0304**

Pour nommer :

Messieurs Roger Michaud, maire de Maskinongé,
Paul Carbonneau, préfet (substitut);

Représentants de la MRC de Maskinongé, au sein du comité Aire faunique communautaire du lac Saint-Pierre.

SANTÉ BIEN-ÊTRE**Comité de développement social de la MRC de Maskinongé****N/D : 110.02**

Pour nommer monsieur Guillaume Laverdière, maire de Saint-Barnabé, représentant de la MRC de Maskinongé au sein du comité de développement social de la MRC de Maskinongé.

Entente sectorielle en développement social en Mauricie (Consortium)

N/D : 110.02

Pour nommer monsieur Paul Carbonneau, préfet, représentant de la MRC de Maskinongé au sein du comité directeur de l'entente sectorielle en développement social en Mauricie (Consortium).

Pôle d'économie sociale

N/D : 110.02

Pour nommer monsieur Guillaume Laverdière, maire de Saint-Barnabé, représentant de la MRC de Maskinongé au sein du comité Pôle d'économie sociale.

Service d'aide aux nouveaux arrivants (SANA)

N/D : 710.0304

Pour nommer un employé de la MRC de Maskinongé monsieur Mohamed Diarra, agent de développement du territoire, représentant de la MRC au sein de l'organisme SANA.

Comité - Politique Familles-Aînés

N/D : 710.0304

Pour nommer :

Madame Marilyne Gélinas, mairesse de Saint-Léon-le-Grand,
Monsieur Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule (substitut);

Responsables de la Politique familiale et de la démarche *Municipalité amie des aînés* (MADA) de la MRC de Maskinongé.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

Commission d'aménagement

N/D : 110.0102

Pour nommer :

Mesdames Johanne Champagne, mairesse de Saint-Édouard-de-Maskinongé,
Charline Plante, mairesse de Saint-Élie-de-Caxton
Messieurs Paul Carbonneau, préfet nommé d'office
Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts,
Guillaume Laverdière, maire de Saint-Barnabé,
Roger Michaud, maire de Maskinongé;

Membres de la commission d'aménagement du territoire, le préfet étant d'office membre de la commission d'aménagement.

Comité consultatif agricole

(Règlement #119-97)

N/D : 110.0103

Pour nommer:

Madame Marilyne Gélinas, mairesse de Saint-Léon-le-Grand (siège #1),
Monsieur Guillaume Laverdière, maire de Saint-Barnabé (siège #2),
Madame Jacinthe Noël, mairesse par intérim de Saint-Sévère (siège #3);

Représentants de la MRC de Maskinongé au sein du comité consultatif agricole et dont la fin des mandats se termine en novembre 2026.

Pour le siège de la *Présidence*, la personne sera nommée par le Comité et entérinée par le conseil de la MRC de Maskinongé lors d'une prochaine séance.

Comité Signature innovation**N/D : 110.02**

Pour nommer :

Madame Johanne Champagne, mairesse de Saint-Édouard-de-Maskinongé,
Messieurs Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule,
Guillaume Laverdière, maire de Saint-Barnabé;

Représentants de la MRC de Maskinongé au sein du comité Signature innovation.

Comité de développement économique et du territoire

(Mandataire du Fonds régions et ruralité (FRR))

N/D : 110.0106

Pour nommer :

Messieurs Paul Carbonneau, préfet, nommé d'office,
Yvon Deshaies, maire de Louiseville, nommé d'office,
Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts,
Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule,
Guillaume Laverdière, maire de Saint-Barnabé;

Représentants de la MRC de Maskinongé, le préfet et le maire de Louiseville, étant d'office membres au sein du comité de développement économique et du territoire.

Pour le siège de la *Présidence*, la personne sera nommée par le comité et entérinée par le Conseil de la MRC de Maskinongé lors d'une prochaine séance.

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées Mauriciennes / AMFM**N/D : 110.02**

Pour nommer

Messieurs Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts,
Claude Mayrand, maire de Saint-Mathieu-du-Parc; (substitut);

Représentants des membres réguliers de la catégorie du monde municipal, pour représenter la MRC de Maskinongé au sein de l'organisme AMFM.

Comité plein air Mauricie

N/D : 710.0304

Pour nommer madame Karine Lacasse, coordonnatrice au Service d'Aménagement et développement du territoire, représentante de la MRC de Maskinongé, au sein du comité plein air Mauricie.

Chambre de Commerce et d'Industrie de la MRC de Maskinongé

N/D : 710.0304

Pour nommer monsieur Pier-Olivier Gagnon, coordonnateur du service des communications, représentant de la MRC de Maskinongé, au sein de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la MRC de Maskinongé.

Comité de vitalisation

N/D : 1404.05

Pour nommer :

Messieurs Paul Carbonneau, préfet,
Yvon Deshaies, maire de Louisville,
Michel Pelletier, maire de Sainte-Angèle-de-Prémont,
Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts,
Christian Girouard, maire de Saint-Justin;

Représentants de la MRC de Maskinongé, au sein du comité de vitalisation étant tous nommés d'office selon l'entente de vitalisation.

LOISIR ET CULTURE

Corporation d'information touristique de la MRC de Maskinongé

N/D : 710.0304

Pour nommer :

Madame Charline Plante, mairesse de Saint-Élie-de-Caxton,
Messieurs Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts,
Roger Michaud, maire de Maskinongé;

Représentants de la MRC de Maskinongé au sein de la Corporation d'information touristique de la MRC de Maskinongé.

Comité culturel de la MRC de Maskinongé

(Comité d'analyse des projets culturels et suivi de la politique culturelle)

N/D : 110.02

Pour nommer :

Mesdames Johanne Champagne, mairesse de Saint-Edouard-de-Maskinongé,
Nancy Mignault, mairesse de Saint-Étienne-des-Grès,
Monsieur Réjean Carle, maire de Saint-Ursule;

Représentants de la MRC de Maskinongé, au sein du comité culturel de la MRC de Maskinongé.

Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie (URLS)

N/D : 710.0304

Pour nommer madame Marilyne Gélinas, mairesse de Saint-Léon-le-Grand, représentante de la MRC de Maskinongé au sein du conseil d'administration de l'organisme URLS.

Radio Country Pop 103,1

(Conseil administration)

N/D : 710.0304

Pour nommer monsieur Roger Michaud, maire de Maskinongé, représentant de la MRC de Maskinongé, au sein du conseil d'administration de Radio Country Pop 103,1.

Société des établissements de plein air du Québec (SEPAQ)

N/D : 710.0304

Pour nommer :

Messieurs Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts,
Claude Mayrand, maire de Saint-Mathieu-du-Parc (substitut);

Représentants de la MRC de Maskinongé au sein de la SEPAQ.

Proposition acceptée à la majorité des membres présents.

AFFAIRES NOUVELLES

Monsieur Roger Michaud souligne qu'il a participé à l'assemblée générale annuelle de la radio Country Pop 103.01, et malgré un léger déficit, l'entreprise se porte bien.

Celle-ci prendra des surplus accumulés pour balancer son année financière 2024.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Réjean Carle remercie les élus pour leur confiance accordée pendant les 8 dernières années, à titre de délégué de la MRC de Maskinongé au sein du conseil d'administration d'Énercycle.

LEVÉE DE LA SÉANCE

327/11/2023 Proposition d'Yvon Deshaies, maire de Louiseville, appuyée par Claude Boulanger, maire de Charette;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé lève la séance à 8 h 35, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été discutés.

Proposition acceptée à la majorité des membres présents.

Rédigé par :

Carole Robert,
Secrétaire au greffe

**PAUL CARBONNEAU,
PRÉFET**

**PASCALE PLANTE,
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE**

« Je, Paul Carbonneau, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »